



Bulletin Officiel

N°7418 Mercredi 06 août 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	7
LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	13
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	15
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	18
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	20

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs	22
--------------------------------------	----

PROJET DES RESOLUTIONS AGE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs	23
--------------------------------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE	24
---	----

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

ATTIJARI PREMIUM SICAV	26
------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BH BANK
- LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO.T.E.TEL

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2025

- SICAV CROISSANCE
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- FCPR CDC CROISSANCE I
- FCPR FDR II

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA
BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE
BNA ASSURANCES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société BNA Assurances.

Dans le cadre du prospectus, la société BNA Assurances a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires ;
- Régulariser la nomination des représentants de la BNA Bank au sein de son conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, la BNA BANK, actionnaire de référence de société BNA Assurances s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la BNA Assurances.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Constatant que préalablement à son introduction en bourse, la société BNA Assurances remplit les conditions d'admission au marché principal de la cote de la Bourse notamment en matière de taux de diffusion de son capital social auprès du public soit (25,1% à la date du 31/05/2025 pour un minimum exigé de 10%) et de nombre d'actionnaires (soit 60 480 actionnaires à la même date pour un minimum exigé de 200 actionnaires), le

Conseil de la Bourse a accordé en date du 24/06/2025 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société BNA Assurances, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 87 391 790 actions de nominal un (1) dinar chacune, reste toutefois tributaire de la présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil de la Bourse a, conformément à l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

Contexte et objectifs de l'opération :

Cette opération a pour but de ;

- Accroître la notoriété de l'entreprise grâce à une visibilité permanente à travers l'attention régulière portée par les médias économiques ;
- Ancrer encore plus la crédibilité, la transparence et la confiance de la compagnie ;
- Renforcer les relations avec les différents acteurs notamment les clients, les autres compagnies et les réassureurs ;
- Accroître la liquidité du titre.

Décisions ayant autorisé l'opération :

La décision d'admission par inscription directe¹ au marché principal de la cote de la bourse des titres de la société BNA Assurances a été prise par le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 18/10/2024.

Cours d'introduction :

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis, réuni le 24/06/2025, a, conformément aux dispositions de l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera **égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.**

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : BNA assurances

Siège social : Cité des pins Les Berges du lac 2 1053 Tunis

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

Date de constitution : 01/08/2003

Capital social : Le capital social s'élève à 87 391 790 dinars, divisé en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

¹ La procédure d'inscription directe est celle qui permet à la Bourse, lorsque le capital de la société concernée est suffisamment diffusé dans le public, de procéder à l'inscription directe de la valeur sur le marché pour y être négociée dans les conditions de cotation habituellement pratiquées sur ledit marché, à partir d'un cours d'introduction fixé par la Bourse. (Article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13/02/1997 et tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019.)

Objet social :

La Société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les activités ci-après conformément aux principes et valeurs qu'elle a adoptés et pour lesquels a été constituée notamment :

1. La réalisation et la gestion des contrats ou de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;
2. En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :
 - Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement,
 - Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées,
 - Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers,
 - Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

2- Renseignements généraux sur les titres admis

- **Nombre d'actions** : 87 391 790 actions
- **Valeur nominale des actions** : 1 dinar
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance des actions** : à partir du 01/01/2025

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Cotation des titres :

La date de la première cotation et le cours d'introduction des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

L'avis de la Bourse annonçant l'introduction de la valeur BNA Assurances sera publié au moins deux jours de Bourse avant le premier jour de cotation et ce, en vertu des dispositions dudit article.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions sont prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TN0007680010**».

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Régulation du cours boursier

Le Conseil d'Administration de BNA Assurances du 18/10/2024 s'est engagé, après l'admission des actions de la société au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°25/1159 du 06 Août 2025, sera publié, sans frais, auprès de la société BNA Assurances, de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2025 – AC - 044

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1- Identité de l'initiateur :

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

A- MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

D- VALORISATION DU TITRE SITS :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Chiffre d'affaires

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

❖ Achats consommés

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

❖ Charges du personnel

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

❖ Autres charges d'exploitation

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

❖ Dotations aux amortissements et aux provisions

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

❖ Résultat net :

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,50%	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 telque publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
Prime de risque	9%	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
Fonds propres au 31/12/2024	43 888	
Dette nette au 31/12/2024	6 201	
Gearing	14,13%	
Beta désendetté	0,51	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate» dans les pays émergents tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
Beta endetté	0,57	
Taux d'impôt	23%	
Coût des fonds propres	14,59%	
Coût brut de la dette	10,50%	
Coût de la dette net d'IS	8,09%	
WACC	13,78%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	18 329
Méthode de la rentabilité	19 839
La méthode des Multiples boursiers	13 137

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

7- But de l'offre :

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

2- Renseignements relatifs à la société visée :

A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination de la société Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

Siège social : International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

Téléphone : 70 728 728

Fax : 70 728 740

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

Date de constitution : 24/04/1985.

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0031459E

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

b- Administration, direction et contrôle :

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

M^r Adnen BETAIB : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 ^(*)
	Tél : +216 71 880 933/71 887 294	
	Fax : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center – Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 ^(**)
	Tél : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	Fax : +216 71 882 652	

(*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(**) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote :** 15 600 000
- **Le nombre total des titres :** 15 600 000
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025 :** 375 actionnaires

- **Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	13 683 716	87,72%	13 683 716	87,72%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
Autres	1 916 284	12,28%	1 916 284	12,28%
Total	15 600 000	100,00%	15 600 000	100,00%

d- Situation financière de la société :**- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1^{er} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2^{ème} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الأجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التاديبى الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تاديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذّر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة

الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de la société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 02 septembre 2025 à 15H00 au siège de la société sis à Zone Industrielle Sidi Daoued, La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves ;
2. Modification de l'article 6 des statuts ;
3. Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet des résolutions qui sera soumis à l’approbation de l’assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 2 septembre 2025.

Première résolution :

L’Assemblée Générale Extraordinaire et sur proposition du Conseil d’Administration, constatant que le capital est entièrement libéré, décide d’augmenter le Capital Social d’un montant de 523 448 dinars par incorporation des réserves à prélever sur le poste « Résultats reportés », pour le porter ainsi à 6 085 083 dinars et ce, par la création de 523 448 actions nouvelles de un dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison de huit (8) actions nouvelles pour quatre-vingt-cinq (85) actions anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L’Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l’article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 : Capital Social :

Le capital social est fixé à la somme de six millions quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-trois dinars (6 085 083 DT), divisé en six millions quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-trois (6 085 083) actions nominatives de un (1) dinar chacune.

Ces actions ont été totalement souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L’assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d’Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l’augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée àdes actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L’Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée àdes actionnaires présents.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

DESIGNATION	2ème Trimestre 2025(*)	2ème Trimestre 2024(*)	1er semestre 2025(*)	1er semestre 2024(*)	Exercice 2024(*)
I. LE CHIFFRE D'AFFAIRES					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	155 674	437 969	251 692	996 819	1 110 299
FORMES PATEUSES	312 222	125 591	312 222	125 804	584 682
FORMES LIQUIDES	0	0	0	5 065	5 065
TOTAL 1	467 896	563 560	563 914	1 127 688	1 700 046
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	925 474	1 325 910	1 419 610	2 731 027	5 437 651
FORMES PATEUSES	92 201	49 206	179 157	107 350	129 622
FORMES LIQUIDES	491 289	52 880	1 213 368	310 857	497 084
TOTAL 2	1 508 964	1 427 996	2 812 135	3 149 234	6 064 357
C-EXPORT					
EXPORT	83 049	0	758 748	0	0
TOTAL 3	83 049	0	758 748	0	0
D-PARAMEDICAL					
PARAMEDICAL	0	0	0	0	0
TOTAL 4	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 059 909	1 991 556	4 134 797	4 276 922	7 764 403
II.LA PRODUCTION(**)					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	153 510	474 419	187 001	1 137 913	1 137 913
FORMES PATEUSES	283 839	114 174	283 839	114 174	643 611
FORMES LIQUIDES	0	0	0	0	0
TOTAL 1	437 349	588 593	470 840	1 252 087	1 781 524
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	891 417	1 124 902	1 304 287	2 272 741	4 647 961
FORMES PATEUSES	60 032	44 734	167 418	100 244	135 496
FORMES LIQUIDES	121 595	0	846 553	138 360	831 295
TOTAL 2	1 073 044	1 169 636	2 318 258	2 511 345	5 614 752
C-EXPORT					
EXPORT	253 948	0	253 948	0	343 220
TOTAL 3	253 948	0	253 948	0	343 220
D-PARAMEDICAL					
PARAMEDICAL	0	0	0	0	0

*les chiffres en dinars

* Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes.

I. LE CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2025 a enregistré une hausse de 3% par rapport à celui du 2^{ème} trimestre 2024, par contre celui du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 3% par rapport à celui du 1^{er} semestre de 2024.

Le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2025 de la forme officinale a enregistré une baisse de 17% par rapport à celui du 2^{ème} trimestre 2024, de même celui du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 50% par rapport à celui du 1^{er} semestre 2024.

Le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2025 de la forme hospitalière a enregistré une hausse de 6% par rapport à celui du 2^{ème} trimestre 2024, par contre celui du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 11% par rapport à celui du 1^{er} semestre 2024.

LA PRODUCTION :

La valeur de la production du 2^{ème} trimestre 2025 est presque la même de celle du 2^{ème} trimestre 2024, par contre celle du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 19% par rapport à celle du 1^{er} semestre 2024.

La valeur de production du 2^{ème} trimestre 2025 de la forme officinale a enregistré une baisse de 26% par rapport à celle du 2^{ème} trimestre 2024, de même celle du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 62% par rapport à celle du 1^{er} semestre 2024.

La valeur de production du 2^{ème} trimestre 2025 de la forme hospitalière a enregistré une baisse de 8% par rapport à celle du 2^{ème} trimestre 2024, de même celle du 1^{er} semestre 2025 a enregistré une baisse de 8% par rapport à celle du 1^{er} semestre 2024.

L'INVESTISSEMENT :

L'investissement au 2^{ème} trimestre de l'année 2025 a connu une baisse de 52% par rapport à celui du 2^{ème} trimestre de l'année 2024, de même celui du 1^{er} semestre 2025 a connu une baisse importante de 91% par rapport à celui du 1^{er} semestre de l'année 2024.

II. L'ENDETTEMENT :

L'endettement du 2^{ème} trimestre 2025 a enregistré une hausse de 20% par rapport à celui du 2^{ème} trimestre 2024. Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par :

- Un compte courant associés ouvert au nom de la PCT suite à l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 de 6 MDT.
- Un crédit de financement de stocks de 3 MDT accordé depuis 2009 (diminution de ce crédit de 6 MDT à 3 MDT pendant l'année 2023) et renouvelable chaque année,
- Une dette envers les organismes sociaux (CNRPS et CNAM) de 37,2 MDT,
- Une dette envers l'administration fiscale de 13,4 MDT,
- Un crédit de trésor avec les intérêts y afférents de 5,4 MDT,
- Un crédit FADES de 18,1 MDT,
- Des crédits à moyen terme de 1,5 MDT,
- Un passif courant entre crédits fournisseurs et concours bancaires de l'ordre de 50,5 MDT.

III. LES RESSOURCES HUMAINES :

La SIPHAT embauche 419 agents permanents au 30 Juin 2025 contre 438 à la même période de l'exercice 2024, soit une baisse de 4 %.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

ATTIJARI PREMIUM SICAV

Agrément n° 71-2024 du 19 décembre 2024

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de « ATTIJARI PREMIUM SICAV » aura lieu le vendredi 08 août 2025.

ATTIJARI PREMIUM SICAV présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATTIJARI PREMIUM SICAV

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable

Catégorie : Obligataire

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres.

Législation applicable :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Siège social : Immeuble FEKIH, rue des lacs de Mazurie –Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10 000 actions de 100 dinars chacune

Agrément du CMF : n° 71-2024 du 19 décembre 2024

Date de constitution : 21 mars 2025

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteur : Attijari Gestion- Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Gestionnaire : Attijari Gestion - Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Dépositaire : Attijari Bank - 24, rue HédiKarray -Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Distributeur : Attijari Bank - 24, rue HédiKarray -Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur « ATTIJARI PREMIUM SICAV », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de « ATTIJARI PREMIUM SICAV » sise à l'Immeuble FEKIH - deuxième étage - rue des lacs de Mazurie, Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, du siège social de la société Attijari Gestion et du réseau d'agences d'Attijari Bank.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,306	128,327
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	179,597	179,624
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,012	148,036
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	161,603	161,631
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,054	153,079
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,255	159,284
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,526	145,545
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,606	59,617
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,012	44,020
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	149,512	149,537
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,029	131,053
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	130,662	130,686
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	112,682	112,703
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,672	104,690
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,649	105,668
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,940	22,944
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,317	159,340
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,022	152,030
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,516	14,518
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	221,547	221,586
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,348	124,367
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	129,851	129,874
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,137	18,140
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,474	115,495
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,644	110,668
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,445	2,448
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,021	82,042
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	169,334	169,211
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	130,645	130,202
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,305	136,326
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	184,378	184,252
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	676,029	676,191
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,464	151,625
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	208,097	207,877
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	134,354	134,061
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	179,839	179,851
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	211,833	211,570
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	193,199	192,876
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,702	33,634
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,886	113,735
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,320	1,320
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,430	1,429
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,239	103,295
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 875,784	2 876,568
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	317,575	318,898
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,997	4,000
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,457	3,460
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	57,712	58,629
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,550	1,552
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,521	1,520
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,582	1,584
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,362	20,181
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,355	16,252
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,985	20,897
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 356,869	6 334,331
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	127,261	127,244
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,748	1,731

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,842	112,858
59 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,080	100,097
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,742	106,762
61 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,427	104,442
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,749	110,766
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,970	105,988
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,592	102,608
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,546	107,563
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,057	107,075
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,260	105,274
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,295	105,312
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,969	103,990
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,490	108,506
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,838	103,855
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,596	105,599
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,123	108,140
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,302	103,319
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,506	114,524
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,210	106,224
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,512	110,530
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,134	106,149
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 042,566	1 042,737
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 535,397	10 536,941
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,606	104,629
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,914	108,966
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,806	105,905
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,483	100,571
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,422	74,349
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	144,621	144,476
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,964	17,930
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	369,308	370,813
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 808,653	2 807,586
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,997	68,128
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,333	54,363
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,943	114,962
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,879	20,872
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,494	21,415
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,415	18,374
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	105,136	105,151
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,350	91,419
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	96,862	96,968
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	119,978	119,903
101 UBCT - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	117,003	116,893
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,408	14,402
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,623	119,335
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	97,352	97,165
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	115,545	114,880
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,286	135,363
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	184,845	184,122
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	173,832	173,718
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	231,894	231,446
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	210,792	210,517
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,094	206,715
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,414	34,239
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 189,186	12 156,645
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,521	120,333
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 198,345	6 180,006
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,788	12,750
117 FCP SÉCURITÉ	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,399	188,146
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 106,236	14 053,536
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 458,334	12 455,320
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 101,633	11 082,298
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 050,722	12 010,887
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 229,432	11 194,104
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	13,017	12,913
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	113,359	123,797	123,536
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	111,003	110,934
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	131,337	130,874
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 266,559	1 267,602
* OPCVM en liquidation anticipée							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 ..Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juillet 2025.
Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel N° 7416 du 4 août 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle décide de désigner :

- Le groupement des cabinets ; Mr.Abdellatif Abbas, Mr Tarek Zahaf et Mr Yahia Rouatbi, représenté par l'Expert-Comptable Monsieur Abdellatif Abbas,
- Le groupement des cabinets ; Mr Fathi Saidi, Mr Wajdi Guerfala et Mr Neji Hajji, représenté par l'Expert-Comptable Monsieur Fathi Saidi,

commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2025, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat .
- ♦ La liste des Administrateurs

1-Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2024, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 33 059 249 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 103 909 DT et un total du bilan de 89 596 177 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les dividendes sur les actions propres d'un montant de 46 190 DT afférents aux exercices 2023 & antérieurs au niveau de la rubrique résultats reportés.

Par conséquent, les résultats reportés de l'exercice 2024 sont ainsi modifiés comme suit :

Résultats reportés : 2 498 506 DT

Affectation actions propres : 46 190 DT

Résultats à répartir avant affectation du résultat 2024 : 2 452 316 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4 103 909 DT, et ce, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2024 : 4 103 909 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs : 2 452 316 DT

Résultat à affecter : 6 556 225 DT

Réserves légales 5% : 0 DT

Résultats à répartir : 6 556 225 DT

Fonds Social : 400 000 DT

Dividendes : (4 636 800-65 979) *0,500 DT= 2 285 411 DT

Résultats reportés : 3 837 825 DT

Résultats reportés-Actions propres : 79 180 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes le **15-09-2025**.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut Total de 87 500 DT au prorata des présences au titre de 2024.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2024.

-Allouer une rémunération aux comités consultatifs issues du Conseil d'Administration autres que le Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 33 750 DT au prorata des présences au titre de 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- 1) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Lassâad Ben Dhiab.
- 2) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Okba Moussa.
- 3) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Tarek Hdiji.
- 4) La nomination en qualité d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Hichem Ketata.

La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2025 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires du 20/06/2025, de Mme Faten Gaddes et de Mr Abdessattar Ben brahim en qualité d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire pour un troisième mandat le Groupement des cabinets Auditing, Advisory, Assistance & Accounting « 4A » et CNF-Baker Tilly en qualité de commissaire aux comptes de la SOTETEL pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêté au 31/12/2023 (exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES	9 578 907	9 482 509
Immobilisations incorporelles	1 418 247	1 391 155
Moins : amortissements	-1 337 476	-1 307 031
	80 770	84 124
Immobilisations corporelles	30 710 274	29 907 619
Moins : amortissements	-21 579 039	-20 861 179
	9 131 235	9 046 439
Immobilisations financières	899 965	885 009
Moins : provisions	-533 064	-533 064
	366 902	351 946
Autres actifs non courants	876 921	861 558
Moins : provisions	-855 103	-819 366
	21 817	42 192
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	9 600 724	9 524 701
ACTIFS COURANTS		
Stocks	7 519 648	7 568 808
Moins : provisions	-1 180 131	-1 223 720
	6 339 517	6 345 087
Clients & comptes rattachés	62 376 250	68 286 726
Moins : provisions	-10 954 136	-10 120 643
	51 422 114	58 166 083
Autres actifs courants	11 438 412	11 590 938
Moins : provisions	-846 718	-941 145
	10 591 694	10 649 793
Placements et autres actifs financiers	9 836 610	7 773 704
Moins : provisions	0	0
	9 836 610	7 773 704
Liquidités et équivalents de liquidités	1 778 518	2 092 124
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	79 995 453	85 026 790
TOTAL DES ACTIFS	89 596 177	94 551 491

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
Arrêté au 31/12/2024 (exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	23 184 000	23 184 000
Réserves légales	2 346 316	2 346 316
Autres capitaux propres	1 787 721	932 584
Actions propres	(-461 203)	0
Résultats reportés	3 837 825	2 452 316
Résultats reportés (actions propres)	79 180	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	30 773 839	28 915 216
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	519 713	771 542
Provisions	951 240	885 212
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 470 953	1 656 754
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 519 498	27 279 074
Autres passifs courants	24 216 810	28 819 281
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 615 078	7 881 167
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	57 351 386	63 979 522
TOTAL DES PASSIFS	58 822 339	65 636 276
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	89 596 177	94 551 491

3-L'état d'évolution des capitaux propres.

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	(actions propres au 31-12-24)	Résultats reportés	Résultats reportés-actions propres	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	23 184 000	2 346 316	1 387 721	-461 203	2 498 506	0	4 103 909	33 059 249
Affectation du Résultat		0			1 339 319		-1 339 319	0
Affectation Fonds Social			400 000				-400 000	0
Affectation actions propres						79 180	-79 180	0
Attribution de dividendes							-2 285 411	-2 285 411
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation	23 184 000	2 346 316	1 787 721	-461 203	3 837 825	79 180	0	30 773 839

4-La liste des Administrateurs

Administrateur	Représenté par	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Principales activités ou objet social	Mandats d'administrateur dans d'autres sociétés
Mr Lassâad Ben Dhiab	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL	Président Directeur Général de Tunisie Télécom	Administrateur au Conseil d'Administration de : Tunisie Télécom, Topnet, Tech'Invest, Smart Capital, TTML (Malte), Go Malta (Malte), Cablenet (Chypre), MATTEL (Mauritanie)
Mr Okba Moussa	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central des Participations de Tunisie Télécom	Administrateur au Conseil d'Administration de Topnet
Mr Sami Guidara	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2026	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central Sécurisation Juridique à Tunisie Télécom	Néant
Mr Tarek Hdiji	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central des Services à Tunisie Télécom	Néant
Tunisie Télécom	Mr Lassâad Ben Dhiab	Après approbation des EF de l'ex 2025	Administrateur de la SOTETEL	Opérateur de Télécommunications	Administrateur au Conseil d'administration de : BFPME/TOPNET/ATI/Ittitalia Services/Tech'Invest/Smart Capital/Tunisie Trade Net/Tunis Information Technology Fund /Mattel (Mauritanie)
Mr Hichem Ketata	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Administrateur de la SOTETEL	Conseiller auprès du Président Directeur Général de Tunisie Télécom	Administrateur au Conseil d'administration : UVT / ITISSALIA SERVICES
Mr Mohamed Mellassi	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2025	Administrateur de la SOTETEL (Administrateur Indépendant)	Retraité	Administrateur au Conseil d'Administration de la SOTUMAG.
Mr Sofiane Gaied	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2026	Administrateur de la SOTETEL (Administrateur Indépendant)	Directeur Général à Panoro Energy Tunisia	Administrateur au Conseil d'Administration de : Société Thyna Petroleum Services (Société de services pétrolier filiale de l'ETAP et Panoro Energy)/Société CELLCOM
Mr Sami Ahmed Chedly	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2026	Administrateur de la SOTETEL (Représentant des petits porteurs)	Retraité	Néant
Mr Abdessattar Ben Brahim	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Administrateur de la SOTETEL (Représentant des petits porteurs)	Retraité	Sotrapil

Mme Faten Gaddes	Lui-même	Après approbation des EF de l'ex 2027	Administrateur de la SOTETEL (Représentant des petits porteurs)	Chef de Service des Affaires Générales à la SODEPS	Néant
------------------	----------	---------------------------------------	---	--	-------

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 20.027.714, un actif net de D : 20.013.428 et un bénéfice de la période de D : 524.530.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 22 juillet 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	14 915 984	14 300 476	14 232 191
Actions et droits rattachés		12 771 568	11 856 366	12 027 591
Obligations et valeurs assimilées		1 581 641	1 598 196	1 590 075
Titres OPCVM		562 775	845 914	614 525
Placements monétaires et disponibilités		5 111 730	3 070 552	3 883 554
Placements monétaires	5	5 111 424	3 069 853	3 883 075
Disponibilités		306	699	479
Créances d'exploitation	6	-	825 308	500 000
TOTAL ACTIF		20 027 714	18 196 336	18 615 745
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	14 286	14 127	23 067
TOTAL PASSIF		14 286	14 127	23 067
ACTIF NET				
Capital	8	19 221 843	17 422 117	17 644 882
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		35	20	20
Sommes distribuables de l'exercice en cours		791 550	760 073	947 775
ACTIF NET		20 013 428	18 182 210	18 592 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 027 714	18 196 336	18 615 745

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	736 751	765 316	671 554	762 067	916 023
Dividendes		708 326	708 326	642 516	708 634	804 219
Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 425	56 990	29 038	53 433	111 804
Revenus des placements monétaires	10	64 686	122 619	52 353	105 808	223 858
Revenus des prises en pension	11	6 129	6 129	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		807 566	894 064	723 907	867 876	1 139 881
Charges de gestion des placements	12	(34 950)	(67 939)	(31 577)	(61 808)	(126 375)
REVENU NET DES PLACEMENTS		772 616	826 125	692 330	806 068	1 013 506
Autres charges	13	(12 469)	(23 552)	(11 408)	(22 513)	(43 904)
RESULTAT D'EXPLOITATION		760 148	802 573	680 923	783 554	969 602
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 555)	(11 023)	(28 352)	(23 482)	(21 827)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		747 593	791 550	652 570	760 073	947 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 555	11 023	28 352	23 482	21 827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(246 509)	743 661	269 201	715 710	730 808
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		10 892	127 535	9 402	(11 070)	166 698
Frais de négociation de titres		-	(426)	-	(1)	(1 583)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		524 530	1 673 343	959 525	1 488 193	1 865 525

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	524 530	1 673 343	959 525	1 488 193	1 865 525
Résultat d'exploitation	760 148	802 573	680 923	783 554	969 602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-246 509	743 661	269 201	715 710	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 892	127 535	9 402	-11 070	166 698
Frais de négociation de titres	-	-426	-	-1	-1 583
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-945 519	-	-826 076	-826 076
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-83 380	692 927	-688 134	30 151	63 287
Souscriptions					
- Capital	303 852	1 119 314	-	888 278	931 087
- Régularisation des sommes non distribuables	19 260	63 766	-	7 214	9 141
- Régularisation des sommes distribuables	3 339	6 932	-	5 178	7 541
Rachats					
- Capital	-382 383	-463 233	-638 981	-820 603	-833 194
- Régularisation des sommes non distribuables	-11 553	-13 655	-20 800	-21 256	-21 920
- Régularisation des sommes distribuables	-15 895	-20 196	-28 352	-28 660	-29 368
VARIATION DE L'ACTIF NET	441 150	1 420 751	271 391	692 268	1 102 736
ACTIF NET					
En début de période	19 572 278	18 592 677	17 910 819	17 489 942	17 489 942
En fin de période	20 013 428	20 013 428	18 182 210	18 182 210	18 592 677
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	55 468	53 251	55 185	52 940	52 940
En fin de période	55 231	55 231	53 155	53 155	53 251
VALEUR LIQUIDATIVE	362,359	362,359	342,06	342,06	349,152
TAUX DE RENDEMENT	2,69%	8,88%	5,39%	8,26%	10,41%

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 14.915.984 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2025	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		6 128 214	12 771 568	63,81%
	Actions		6 128 212	12 771 563	63,81%
TN0001800457	Actions BIAT	17 488	185 636	1 632 347	8,16%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 733	1 069 992	5,35%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 381	1 208 935	6,04%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	241 634	1,21%
TN0002200053	Actions BT	208 347	1 310 514	1 093 822	5,47%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	31 319	235 937	1 789 568	8,94%
TN0003400058	Actions Amen Bank	32 730	219 021	1 364 972	6,82%
TN0003400058	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	1 205 502	6,02%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	6 220	0,03%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	666 565	3,33%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	81 338	0,41%
TN0006560015	Actions SOTUVER	3 000	35 832	39 639	0,20%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	12 393	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	19 840	0,10%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	91 317	0,46%
TN0007400013	Actions Carthage cement	115 000	231 701	228 735	1,14%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	17 072	110 765	159 299	0,80%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	840 276	4,20%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	177 584	0,89%
TN0007270010	Actions TPR	29 700	128 783	297 772	1,49%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	8 000	167 621	99 952	0,50%
TN0007610017	Actions SAH	18 515	176 944	232 123	1,16%
TN0007670011	Actions Délice Holding	9 210	126 836	211 738	1,06%
	Droits		2	5	0,00%
	Actions BT CP 141	5	2	5	0,00%
	Titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières		559 125	562 775	2,81%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	5 410	559 125	562 775	2,81%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 512 000	1 581 641	7,90%
	* Obligations de sociétés		112 000	112 875	0,56%
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	112 000	112 875	0,56%
	* Emprunt national		1 400 000	1 468 766	7,34%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000	635 644	3,18%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	300 000	319 058	1,59%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	514 064	2,57%
	TOTAL GENERAL		8 199 339	14 915 984	74,53%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				74,48%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 5.111.424 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		3 581 000	3 609 192			18,03%
	Compte à terme au 06/10/2025 (3 mois au taux de 7%)	1 203 000	1 203 369	100	N° 082722	6,01%
	Compte à terme au 26/09/2025 (3 mois au taux de 7%)	500 000	500 307	92	N° 081944	2,50%
	Compte à terme au 06/07/2025 (3 mois au taux de 7,41%)	900 000	912 424	92	N° 081877	4,56%
	Compte à terme au 06/07/2025 (3 mois au taux de 7,49%)	978 000	993 092	100	N° 081808	4,96%
CERTIFICATS DE DEPOTS		497 680	497 763			2,49%
TNGWWGE7TMN2	Certificat de dépôt au 29/07/2025 (au taux de 7%)	497 680	497 763	30	Banque de Tunisie	2,49%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		998 340	1 004 469			5,02%
	Pension livrée AMEN BANK au 22/07/2025 (60 jours) au taux de 8,5%	499 239	503 718	60		2,52%
	Pension livrée AMEN BANK au 16/07/2025 (30 jours) au taux de 8,5%	499 101	500 751	30		2,50%
TOTAL		5 077 020	5 111 424			25,54%
Pourcentage par rapport au total des actifs			25,52%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 30 juin 2025 un solde nul contre D : 825.308 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes à terme échus à encaisser	-	825 308	-
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	-	500 000
TOTAL	-	825 308	500 000

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2025 un montant de D : 14.286 contre D : 14.127 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	1 649	1 503	1 570
Etat, retenue à la source	3 495	3 158	3 246
Commissaire aux comptes	8 742	9 066	17 851
Rémunération PDG	400	400	400
TOTAL	14 286	14 127	23 067

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	17 644 882
Nombre de titres	53 251
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	1 119 314
Nombre de titres émis	3 378
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(463 233)
Nombre de titres rachetés	(1 398)
Nombre d'actionnaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	743 661
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	127 535
Frais de négociation de titres	(426)
Régularisation des sommes non distribuables	50 110

Capital au 30-06-2025

Montant	19 221 843
Nombre de titres	55 231
Nombre d'actionnaires	13

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 736.751 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre D : 671.554 pour la période allant du 01/04 au 31/06/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<u>Dividendes</u>					
- des actions	708 326	708 326	642 516	642 516	738 101
-des titres OPCVM	-	-	-	66 119	66 119
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	28 425	56 990	29 038	53 433	111 804
TOTAL	736 751	765 316	671 554	762 067	916 023

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 64.686 contre D : 52.353 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts sur comptes à terme	57 492	107 054	44 116	88 526	190 209
Intérêts sur certificats de dépôt	7 194	15 565	8 237	17 282	33 649
TOTAL	64 686	122 619	52 353	105 808	223 858

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 6.129, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	6 129	6 129	-	-	-
TOTAL	6 129	6 129	-	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 34.950 contre D : 31.577 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Commission de gestion	29 957	58 233	27 066	52 978	108 321
Rémunération du dépositaire	4 993	9 706	4 511	8 830	18 054
TOTAL	34 950	67 939	31 577	61 808	126 375

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 12.469 contre D : 11.408 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Redevance CMF	4 992	9 705	4 511	8 830	18 054
Honoraires commissaire aux comptes	4 849	9 396	4 345	9 335	18 120
Rémunération du PDG	1 200	2 400	1 200	2 400	4 800
TCL	1 418	2 035	1 318	1 905	2 874
Autres	9	16	34	43	56
TOTAL	12 469	23 552	11 408	22 513	43 904

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 juin 2025, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 295.557.860 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025 de 5.351.604 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

1. Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
2. Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons l'attention sur la note 4-5 relative au capital et la note 4-6 relative aux sommes distribuables des états financiers qui font apparaître des soldes

respectivement, de 268 390 828 dinars et de 26 655 424 dinars. En effet, la décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2025 relative à la capitalisation des sommes distribuables de l'exercice clos 31 décembre 2024, n'a pas été traduite dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2025. Cette omission a été régularisée au mois de juillet 2025.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 44,60% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 55,40% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 28 juillet 2025

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN**Au 30 juin 2025****(Unité : TND)**

	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	136 073 591	116 303 682	121 677 675
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	14 415 366	10 096 093	11 054 401
b - Obligations	4-1-2	89 858 803	87 112 702	90 868 244
c – BTA	4-1-3	31 799 422	19 094 887	19 755 030
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	159 398 462	86 882 892	98 286 433
a - Placement monétaires	4-2-1	27 664 886	31 279 915	29 522 872
b – Disponibilités	4-2-2	131 733 576	55 602 977	68 763 561
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	85 807	791	6 086
TOTAL ACTIF		295 557 860	203 187 365	219 970 194
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	394 116	375 505	328 896
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	117 492	71 859	101 558
TOTAL PASSIF	4-4	511 608	447 364	430 454
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	268 390 828	196 308 694	206 120 600
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	26 655 424	6 431 307	13 419 140
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		17 469 322	2 285	2 394
b – Résultat distribuable de la période		8 441 411	6 306 782	13 024 647
c - Régul résultat distribuables de la période		744 691	122 240	392 099
ACTIF NET		295 046 252	202 740 001	219 539 740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		295 557 860	203 187 365	219 970 194

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} avril au 30 juin 2025

(Unité : TND)

		Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	5-1	2 573 279	4 462 427	2 243 949	4 071 548	7 743 381
a - Dividendes		545 109	545 109	434 963	434 963	434 963
b - Revenus des obligations		1 603 257	3 215 872	1 550 182	3 119 451	6 268 946
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		424 913	701 446	258 804	517 134	1 039 472
PR 2 - Revenus des placements monétaires	5-2	2 785 070	5 020 280	1 617 416	3 012 544	6 926 088
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 358 349	9 482 707	3 861 365	7 084 092	14 669 469
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-3	(460 817)	(856 188)	(323 194)	(632 657)	(1 342 110)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 897 532	8 626 519	3 538 171	6 451 435	13 327 359
CH 2 - Autres charges	5-4	(99 731)	(185 108)	(75 251)	(144 653)	(302 712)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 797 801	8 441 411	3 462 920	6 306 782	13 024 647
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	5-5	553 803	744 691	88 505	122 240	392 099
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 351 604	9 186 102	3 551 425	6 429 022	13 416 746
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(553 803)	(744 691)	(88 505)	(122 240)	(392 099)
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		(219 623)	(19 276)	(210 696)	41 074	528 864
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		(2 009)	41 453	37 823	35 643	47 904
* Frais de négociation de titres		(1 279)	(4 944)	(237)	(11 144)	(21 445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 574 890	8 458 644	3 289 810	6 372 355	13 579 970

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} avril au 30 juin 2025

(Unité : TND)

	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 574 890	8 458 644	3 289 810	6 372 355	13 579 970
a - Résultat d'exploitation	4 797 801	8 441 411	3 462 920	6 306 782	13 024 647
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(219 623)	(19 276)	(210 696)	41 074	528 864
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(2 009)	41 453	37 823	35 643	47 904
d - Frais de négociation de titres	(1 279)	(4 944)	(237)	(11 144)	(21 445)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	79 984 513	153 425 269	44 533 345	80 690 359	171 859 421
* Capital	73 455 930	141 990 457	40 912 347	74 656 538	156 315 796
* Régularisation des sommes non distrib.	78 792	106 825	4 794 832	4 813 041	10 073 767
* Régularisations des sommes distrib.	6 449 791	11 327 987	(1 173 834)	1 220 780	5 469 858
b – Rachats	(51 345 355)	(86 377 401)	(40 388 476)	(66 975 545)	(148 552 483)
* Capital	(47 113 964)	(79 778 877)	(37 094 459)	(61 883 369)	(134 772 342)
* Régularisation des sommes non distrib.	(50 354)	(65 410)	(3 980 783)	(3 995 921)	(8 704 776)
* Régularisations des sommes distrib.	(4 181 038)	(6 533 114)	686 765	(1 096 255)	(5 075 365)
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 214 048	75 506 512	7 434 679	20 087 169	36 886 908
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	261 832 204	219 539 740	195 305 322	182 652 832	182 652 832
b - En fin de période	295 046 252	295 046 252	202 740 001	202 740 001	219 539 740
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 657 013	1 411 398	1 319 520	1 254 067	1 254 067
b - En fin de période	1 837 388	1 837 388	1 347 400	1 347 400	1 411 398
Valeur liquidative début de période (en dinar)	158,015	155,548	148,012	145,648	145,648
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	160,579	160,579	150,468	150,468	155,548
Taux de rendement	1,62%	3,23%	1,66%	3,31%	6,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 30/06/2025
(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 juin 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2025, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que, des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 136 073 591 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif	% Actif net
	Obligations		26 683 124	27 519 983	9,31%	9,33%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	2 400 000	2 468 236	0,84%	0,84%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 410 117	1 421 053	0,48%	0,48%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	800 000	828 279	0,28%	0,28%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 122 797	0,72%	0,72%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif	% Actif net
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	807 584	0,27%	0,27%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 034 935	0,35%	0,35%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	560 000	573 010	0,19%	0,19%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 681 057	0,57%	0,57%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 508 522	0,51%	0,51%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	424 145	0,14%	0,14%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 080 719	0,37%	0,37%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 A F	20 000	2 000 000	2 006 137	0,68%	0,68%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	79 297	0,03%	0,03%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	47 200	4 720 000	4 865 092	1,65%	1,65%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	752 327	765 910	0,26%	0,26%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 061 876	0,36%	0,36%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	100 000	103 954	0,04%	0,04%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	260 000	260 133	0,09%	0,09%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	281 261	0,10%	0,10%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	172 000	174 779	0,06%	0,06%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	400 000	406 986	0,14%	0,14%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	633 140	0,21%	0,21%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	323 040	336 146	0,11%	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	404 089	0,14%	0,14%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 F	10 000	1 000 000	1 011 836	0,34%	0,34%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	142 840	142 840	0,05%	0,05%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 036 170	0,35%	0,35%
	Emprunt National		59 156 661	62 338 820	21,09%	21,13%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	105 920	0,04%	0,04%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 487	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	438 789	0,15%	0,15%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 421 243	2,17%	2,18%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 852 059	4,35%	4,36%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 356 436	2,15%	2,15%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 600 811	3,59%	3,59%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 743	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 574 906	0,87%	0,87%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	8 750 000	8 931 501	3,02%	3,03%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	4 050 334	1,37%	1,37%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif	% Actif net
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 064 786	0,36%	0,36%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	524 914	0,18%	0,18%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	45 152	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	784 613	0,27%	0,27%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	794 112	0,27%	0,27%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	504 511	0,17%	0,17%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	45 531	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	129 140	0,04%	0,04%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	261 068	0,09%	0,09%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	617 141	0,21%	0,21%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	50 000	5 000 000	5 224 625	1,77%	1,77%
	Bons du trésor assimilables		29 850 200	31 799 422	10,76%	10,78%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 575 619	0,53%	0,53%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 781 980	6,02%	6,03%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% 24 NOVEMBRE 2025	10 000	9 932 000	10 364 893	3,51%	3,51%
TNLRQIP00JY4	BTA 9% SEPT 2029	2 000	1 974 200	2 076 931	0,70%	0,70%
	Titres OPCVM		14 040 961	14 415 366	4,88%	4,89%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	99 360	10 540 716	10 255 244	3,47%	3,48%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 160 122	1,41%	1,41%
	Total du portefeuille-titres		129 730 946	136 073 591	46,04%	46,12%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Actions SICAV	14 040 961	9 876 120	10 484 443
Différence d'estimation sur actions SICAV	374 405	219 973	569 958
Total	14 415 366	10 096 093	11 054 401

4-1-2 Obligations

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Obligations Coût d'entrée	85 839 786	83 317 107	87 555 893
Intérêts courus à l'achat/obligations	36 421	3 166	24 345
Intérêts courus	3 982 596	3 780 357	3 283 015
Intérêts intercalaires courus	-	12 072	4 991
Total	89 858 803	87 112 702	90 868 244

4-1-3 Bons du trésor assimilable

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	29 850 200	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	306 805	-	-
Intérêts courus	437 932	260 483	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 163 765	890 404	1 028 208
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	40 720	-	-
Total	31 799 422	19 094 887	19 755 030

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 27 664 886 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 30/06/2025	% Actif
	Certificats de dépôts	1 988 418	1 988 418	0,67%
TNYK6FYK ZOE5	Certificat de dépôt UBCI au 29/07/25 (taux 8,75% 30 jours)	1 988 418	1 988 418	0,67%
	Créance sur opération de pension livrée	24 999 671	25 676 468	8,69%
	P.L BNA au 01/10/25 (Taux de 8,86% 202 jours) 24 458 BTA 9,9% ; Décembre 2034	24 999 671	25 676 468	8,69%
	Total	26 988 089	27 664 886	9,36%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 131 733 576 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avoir en banque	84 216 330	15 488 628	31 686 958
Comptes à terme STB*	47 517 246	40 114 349	37 076 603
Total	131 733 576	55 602 977	68 763 561

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% actif
Compte à terme au 02/07/25 (taux 9,71% 90 jours)	5 000 000	5 092 578	1,72%
Compte à terme au 03/07/25 (taux 9,71% 91 jours)	5 000 000	5 092 578	1,72%
Compte à terme au 06/07/25 (taux 9,71% 94 jours)	5 000 000	5 092 578	1,72%
Compte à terme au 06/07/25 (taux 9,71% 91 jours)	5 000 000	5 089 385	1,72%
Compte à terme au 07/07/25 (taux 9,71% 92 jours)	5 000 000	5 089 385	1,72%
Compte à terme au 02/09/25 (taux 9,30% 90 jours)	4 000 000	4 020 384	1,36%

Compte à terme au 14/09/25 (taux 9,30% 91 jours)	4 000 000	4 011 415	1,36%
Compte à terme au 15/09/25 (taux 9,30% 91 jours)	4 000 000	4 010 599	1,36%
Compte à terme au 17/09/25 (taux 9,30% 91 jours)	5 000 000	5 011 211	1,70%
Compte à terme au 21/09/25 (taux 9,30% 91 jours)	5 000 000	5 007 134	1,69%
Comptes à terme STB	47 000 000	47 517 246	16,08%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	9 105	791	6 086
Retenue à la source sur intérêts à l'achat BTA	76 702	-	-
Total	85 807	791	6 086

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Gestionnaire	119 726	167 174	94 466
Commission réseau	175 357	135 090	152 329
Commission dépositaire	99 033	73 241	82 101
Total	394 116	375 505	328 896

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 117 492 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
CMF	43 962	17 034	19 321
ETAT	76 837	32 062	36 334
Commissaire aux comptes	(3 307)	22 763	45 903
Total	117 492	71 859	101 558

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-04-2025 au 30-06-2025 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-04-2024 au 30-06-2024 se détaillent ainsi :

Libellé	2025	2024
Capital au 1^{er} avril		
Montant	242 243 336	180 778 189
Nombre d'actions	1 657 013	1 319 520
Nombre d'actionnaires	1 687	1 605
Souscriptions réalisées		
Montant	73 455 929	40 912 347
Nombre d'actions émises	502 985	298 647
Nombre d'actionnaires entrants	109	94
Rachats effectués		
Montant	47 113 964	37 094 459
Nombre d'actions rachetées	322 610	270 767
Nombre d'actionnaires sortants	65	72
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(219 623)	(210 696)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2 009)	37 823
Frais de négociation de titres	(1 279)	(237)
Résultat capitalisé	-	11 071 678
Régularisation des sommes non distribuables	28 438	814 049
Capital au 30 juin		
Montant	268 390 828	196 308 694
Nombre d'actions	1 837 388	1 347 400
Nombre d'actionnaires	1 731	1 583

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30/06/2025 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	13 419 140	4 050 182	17 469 322
Sommes distribuables exercice en cours	8 441 411	744 691	9 186 102
Total	21 860 551	4 794 873	26 655 424

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 889 147 DT pour la période allant du 01-04-2025 au 30-06-2025, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenues des titres OPCVM	545 109	545 109	434 963	434 963	434 963
Intérêts des obligations	1 603 257	3 215 872	1 550 182	3 119 451	6 268 946
Revenus des Emprunts d'Etat	424 913	701 446	258 804	517 134	1 039 472
Total	2 573 279	4 462 427	2 243 949	4 071 548	7 743 381

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-04-2025 au 30-06-2025 un montant de 2 785 070 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôts	1 358 235	2 542 867	530 417	986 393	2 489 330
Intérêts des comptes à terme	840 611	1 665 438	680 313	1 288 653	2 865 907
Intérêts des comptes de dépôt	26 329	26 329	16 863	32 947	66 034
Revenus des prises en pension	559 895	785 646	389 823	704 551	1 504 817
Total	2 785 070	5 020 280	1 617 416	3 012 544	6 926 088

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-04-2025 au 30-06-2025 à 460 817 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	354 475	658 606	248 610	486 659	1 032 392
Rémunération réseau	53 171	98 791	37 292	72 999	154 859
Rémunération du dépositaire	53 171	98 791	37 292	72 999	154 859
Total	460 817	856 188	323 194	632 657	1 342 110

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2025 au 30-06-2025 à 99 731 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevances CMF	70 895	131 721	49 722	97 332	206 478
Impôt et taxes	17 360	30 562	14 076	24 522	50 233
Honoraires commissaire aux comptes	11 476	22 825	11 444	22 763	45 903
Autres charges	-	-	9	36	98
Total	99 731	185 108	75 251	144 653	302 712

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2025 au 30-06-2025 à 553 803 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	1 667 564	2 083 933	992 879	1 210 073	5 458 141
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(1 113 761)	(1 339 242)	(904 374)	(1 087 833)	(5 066 042)
Total	553 803	744 691	88 505	122 240	392 099

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 30-06-2025 s'élève à 658 606 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 30-06-2025 s'élève à 98 791 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0,075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 30-06-2025 s'élève à 98 791 dinars.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
CDC CROISSANCE 1**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 29JUILLET 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire CDC GESTION,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement l'opinion avec Réserve :

L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-1 Durée de vie du fonds relative à l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR CDC Croissance 1 à partir du 01 Octobre 2024.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessus.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le fidèle gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna Rachikou

Partner

FMBZ KPMG TUNISIE



ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

FCPR CDC CROISSANCE I

BILAN

(Unité : en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
AC 1 - Portefeuille titres	AC 1	17 376 161	15 728 564
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 632 364	14 069 879
b - Obligations et valeurs assimilées		2 035 437	1 168 658
c - Autres valeurs		708 360	490 027
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC 2	4 737 154	850 872
a - Placements monétaires		3 926 011	494 061
b - Disponibilités		811 142	356 811
AC 3 - Créances d'exploitation	AC 3	70 443	69 508
AC 4 - Autres Actifs		4 903 364	0
TOTAL ACTIF		27 087 122	16 648 944
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA 1	8 926	17 850
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	56 690	10 311
TOTAL PASSIF		65 616	28 161
CP 1 - Capital	CP 1	36 173 841	26 104 356
CP 2 - Sommes distribuables		-9 152 335	-9 483 573
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-9 483 574	-3 979 660
b - Sommes distribuables de l'exercice		331 239	-5 503 913
ACTIF NET		27 021 506	16 620 783
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 087 122	16 648 944

FCPR CDC CROISSANCE I

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR1	145 654	333 830
a - Dividendes		130 550	65 275
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	220 221
c - Revenus des autres valeurs		15 104	48 334
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	21 918	86 066
Revenus des placements monétaires		21 918	86 066
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		167 572	419 896
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	CH 1	-638 755	-901 429
REVENU NET DES PLACEMENTS		-471 183	-481 533
PR 3 - Autres produits	PR 3	1 519 250	0
CH 2 - Autres charges (-)	CH 2	-716 827	-5 022 380
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		331 239	-5 503 913
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		331 239	-5 503 913
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		5 254 485	-1 058 343
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 815 000	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		10 400 724	-6 562 256

FCPR CDC CROISSANCE I
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 (Unité : en dinars)

	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>10 400 724</u>	<u>-6 562 256</u>
a - Résultat d'exploitation	331 239	-5 503 913
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 254 485	-1 058 343
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 815 000	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 400 724	-6 562 256
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	16 620 783	23 183 039
b - en fin d'exercice	27 021 507	16 620 783
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	3 000	3 000
b - en fin d'exercice	3 000	3 000
VALEUR LIQUIDATIVE	9 007,169	5 540,261
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	62,58%	-28,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

Le « FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi-fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant la société CDC GESTION.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au 31 décembre 2024, il a été souscrit, libéré et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT.

NOTE 1-1 : DUREE DE VIE DU FONDS

La première libération de fonds a été réalisée en 2016, la durée de vie du fonds est de Dix (10) ans à compter de la date de clôture de la première période des souscriptions. Le fonds se retrouve donc à sa 9ème année d'activité et il est totalement investi (80% des fonds), par conséquent il est recommandé d'entrer en phase de pré-liquidation afin de se consacrer aux opérations d'Exit.

Le Comité consultatif, réuni le 16 Avril 2024, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR CDC CROISSANCE I à partir du 01 Octobre 2024.

Le Conseil du Marché Financier, par courrier en date du 29 Août 2024, n'a pas émis d'objection pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année expirant le 01 mars 2027.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux

propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTE SUR L'EVALUATION DES TITRES AU 31/12/2024

Politique de valorisation des sociétés de portefeuille :

1. Les sociétés en création ou sans revenus ou avec des revenus insignifiants :

- Pour les deux premières années qui suivent l'investissement, la valeur historique est retenue sauf s'il y a des indices démontrant une perte de la valeur de la participation. Dans ce cas, il y a lieu de s'assurer s'il s'agit d'une perte significative qui pourrait impacter la valeur de notre investissement. Parmi ces indices :
 - ✓ Un dépassement important au niveau de l'investissement (supérieur à 25%) et dont la source de financement n'a pas encore été identifiée ou difficile à trouver ;
 - ✓ Un changement important au niveau de l'activité initialement prévue qui remet en cause l'investissement initial et le business plan ;
 - ✓ Un changement au niveau de la réglementation qui impacte négativement la situation de l'entreprise ;
 - ✓ Un changement significatif au niveau des hypothèses de vente : marché difficilement récupérable ;
 - ✓ Partenariat non réalisé, conflit avec les personnes clés.
 - ✓ La valeur historique peut être retenue pour la 3ème année avec justificatifs et validation par le comité consultatif.
- À partir de la troisième et quatrième année de l'investissement, une valorisation de la société est effectuée sur la base :
 - ✓ De la méthode DCF (Discounted Cash Flow) pour les participations majoritaires ;
 - ✓ D'autres méthodes comme les multiples et les comparables pour les participations minoritaires.

L'objectif est de déterminer si la valeur de l'investissement initial a subi ou non une détérioration.

En cas de baisse de valeur par rapport au Business Plan (BP) initial sans que cette valeur ne devienne inférieure à la valeur historique, aucune dotation aux provisions n'est requise.

La méthode de la Situation Nette Comptable est utilisée, par prudence, si les indicateurs suivants se vérifient :

- ✓ Si le Business Plan actualisé (somme des bénéfices cumulés) est inférieur à 50% du BP initial ;

- ✓ Perte de 50% du capital social.
- À partir de la cinquième année de l'investissement, la valorisation est effectuée sur la base des méthodes prévues dans le pacte (expertise, sortie partielle, etc.).
- Cette valorisation est ajustée au bout de la sixième et septième année de l'investissement.

Une décote de liquidité (environ 20%) est appliquée en cas d'absence de visibilité sur la sortie.

2. Les sociétés ayant des revenus mais aucun bénéfice ou flux de trésorerie positifs

- Pour les deux premières années qui suivent l'investissement, la valeur historique est retenue tout en procédant à l'application de tests de réduction de valeur (impairment test), sauf en cas d'indices démontrant une perte de valeur de l'entreprise. Parmi ces indices:
 - ✓ Perte de marché important ;
 - ✓ Perte de client important ;
 - ✓ Non-réalisation d'un partenariat prévu ;
 - ✓ Obsolescence de la technologie acquise.
- Au bout de la troisième et quatrième année de l'investissement, une valorisation de la société est effectuée sur la base :
 - ✓ De la méthode DCF pour les participations majoritaires ;
 - ✓ D'autres méthodes comme les multiples et les comparables pour les participations minoritaires.

L'objectif est de déterminer s'il y a une détérioration de la valeur de l'investissement.

En cas de baisse de valeur par rapport au Business Plan (BP) initial sans que cette valeur ne devienne inférieure à la valeur historique, aucune dotation aux provisions n'est requise.

La méthode de la Situation Nette Comptable est utilisée si les indicateurs suivants se vérifient :

- ✓ Si le Business Plan actualisé (somme des bénéfices cumulés) est inférieur à 50% du BP initial ;
- ✓ Perte de 50% du capital social.
- À partir de la cinquième année de l'investissement, la valorisation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation prévues dans le pacte (expertise, sortie partielle, etc.).
- Cette valorisation est ajustée au bout de la sixième et septième année de l'investissement.

Une décote de liquidité (environ 20%) est appliquée en cas d'absence de visibilité sur la sortie.

3. Les sociétés ayant des revenus pérennes et des bénéfices

- Pour les deux premières années qui suivent l'investissement, la valeur historique est retenue moyennant l'application de tests de réduction de valeur (impairment test).
- À partir de la troisième année de l'investissement, la valorisation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation prévues dans le pacte (expertise, sortie partielle, etc.).

4. Les sociétés cotées

En l'absence d'une transaction de bloc significative, la valeur à retenir pour la valorisation est le cours boursier du 31 décembre.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à **17 376 161** DT et se détaille ainsi :

Société	Nombre de titre détenus	Coût d'acquisition	Plus ou Moins- Valeurs au 31/12/2024	Intérêts courus au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024
I. Actions Non Cotées					
DRAXON HOLDING	49 000	490 000	(490 000)	-	-
VARIETES INDUSTRIELLES	150 000	1 810 000	2 689 919	-	4 499 919
ACROPOLIS	5 500	1 500 000	(600 000)	-	900 000
SMRI AMAL	14 141	2 500 000	(1 000 000)	-	1 500 000
POLYSMART	100 000	330 000	(132 000)	-	198 000
CITYBEL	20 000	2 000 000	915 126	-	2 915 126
PLASTICUM	2 611	1 000 013	(172 000)	-	828 013
MEDILSYS	2 770	110 510	(44 204)	-	66 306
GREEN HILL RESORTS	300 000	3 000 000	-	-	3 000 000
TUNISIAN HELICOPTER	750	75 000	-	-	75 000
SNPA NEW FOOD	3 000	300 000	-	-	300 000
SEMCHIFA	3 500	350 000	-	-	350 000
Total Actions Non Cotées	651 272	13 465 523	1 166 841	-	14 632 364
Total Portefeuille Actions	651 272	13 465 523	1 166 841	-	14 632 364
III. Obligation convertible en action					
Draxon Holding	301 000	3 010 000	(3 010 000)	-	-
Variété Industrielle	149 000	1 490 000	-	22 486	1 512 486
Polysmart	134 000	670 000	(268 000)	-	402 000
MEDILSYS	18 949	189 490	(113 694)	45 155	120 951
Total Obligation convertible en action	602 949	5 359 490	(3 391 694)	67 641	2 035 437
IV. Avance sur Compte courant associé					
Acropolis		320 000	(128 000)	-	192 000
Helicopter		275 000	-	48 400	323 400
SNPA NEW FOOD		180 000	-	12 960	192 960
Total Avance sur Compte courant associé		775 000	(128 000)	61 360	708 360
Total Général		19 600 013	-2 352 853	129 001	17 376 161

AC2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 4 737 153 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023
Placements monétaires		
Certificats de dépôt	4 000 000	500 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-81 396	-7 298
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	7 407	1 359
	737 153	494 061
Disponibilités		
Dépôts à vue	811 142	356 811
Total	4 737 153	850 872

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 70 443 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023
Intérêts échus sur OCA / CCA	2 246 735	2 246 735
Principal échu sur OCA/CCA	3 711 694	4 820 000
Dépréciation – Principal sur OCA/CCA	-5 958 429	- 7 066 735
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	5 168	850
Dividendes à recevoir	65 275	65 275
TVA à encaisser sur intérêts	0	3 383
Total	70 443	69 508

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 8 926 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023
Frais du Dépositaire	8 926	17 850
Total	8 926	17 850

PA2 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 56.690 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2023
Autres créiteurs	56 690	10 311
Total	56 690	10 311

PR1 : Revenus du portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 145 654 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Dividendes	130 550	65 275
Intérêts CCA	15 104	48 334
Intérêts courus sur OCA	-	220 221
Total	145 654	333 830

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 21 917 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Intérêts sur certificats de dépôts	13 346	77 329
Intérêts sur dépôts à vue	8 571	8 737
Total	21 917	86 066

PR3 : Autres produits

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 1 519 250 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Jetons de présence SemChifa	12 500	-
Jetons de présence Plasticum	6 750	-
Jetons de présence Kuriat	10 000	-
Reprise sur Provision	1 490 000	-
Total	1 519 250	-

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 638 755 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Rémunération du Gestionnaire	629 827	892 504
Rémunération du dépositaire	8 928	8 925
Total	638 755	901 429

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 716 827 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Services bancaires & assimilés	27 690	236
Autres impôts et taxes	27 289	225
Assurance SOTUGAR	30 000	0
Autres charges de gestion	0	0
Perte sur intérêts et PNC – OCA	0	164 879
Perte sur intérêts CCA	250 154	37 040
Perte sur Principal OCA/CCA	381 694	4 820 000
Total	716 827	5 022 380

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2023	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2024	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2023	26 104 356	16 620 783
Souscription de la période	-	-
Rachat de la Période	-	-
Autres Mouvements	10 069 485	10 400 724
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 254 485	5 254 485
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4 815 000	4 815 000
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	
Sommes distribuables de l'exercice	-	331 239
Montant Fin de période au 31.12.2024	36 173 841	27 021 507

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	55,857	139,965	315,852	255,920	194,270	239,160
Charges de gestion des placements	-212,918	-300,476	-300,476	-300,476	-300,476	-300,476
Revenus nets des placements	-157,061	-160,511	15,377	-44,556	-106,206	-61,316
Autres produits	506,417	0,000	0,000	4,833	1,167	1,667
Autres charges	-238,942	-1 674,127	-687,964	-2,873	-50,124	-1,109
Résultat d'exploitation (1)	110,413	-1 834,638	-672,587	-42,595	-155,163	-60,758
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	110,413	-1 834,638	-672,587	-42,595	-155,163	-60,758
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1 751,495	-352,781	-432,625	-27,077	-486,065	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 605,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3 356,495	-352,781	-432,625	-27,077	-486,065	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3 466,908	-2 187,419	-1 105,212	-69,672	-641,228	-60,758
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	3 466,908	-352,781	0,000	0,000	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	3 466,908	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 007,162	5 540,261	7 727,680	8,832,892	8 902,564	9 543,792
Ratios de gestion des placements						
Charges / actif net moyen	-3,01%	4,53%	-3,89%	-3,40%	-3,26%	-3,14%
Autres charges / actif net moyen	-5,38%	-25,24%	-8,90%	-0,03%	-0,54%	-0,01%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-7,46%	-27,66%	-12,57%	-0,78%	-1,68%	-0,63%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de souscription de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

5-4 Autres frais

Les Autres Frais Supportés par le Fonds se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise demandés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.

Fonds de Développement Régional II
F.C.P.R

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

AMC Ernst & Young

SOMMAIRE

	PAGE
I - RAPPORT GENERAL	3
II - ETATS FINANCIERS	7

I – RAPPORT GENERAL

Fonds de Développement Régional II
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion,

I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du « Fonds de Développement Régional I » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 14 743 177 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à 260 304 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 4-1 aux Etats Financiers, qui indique l'absence des informations financières auditées au 31 décembre 2024 pour les titres SNP NEW FOOD et PROCLEAN. En conséquence, les valorisations de ces titres ont été réalisées sur les bases des états financiers provisoires au 31 décembre 2024.

Ces situations engendrent une incertitude par rapport aux valorisations de ces titres au 31 décembre 2024.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

Tunis, le 24 juillet 2025



II – ETATS FINANCIERS

- BILAN

- ETAT DE RESULTAT

- ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice Clos au	
		31 déc. 2024	31 déc. 2023
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres	1	13 074 126	12 405 892
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 574 126	10 665 892
b - Obligations et valeurs assimilées		1 500 000	1 740 000
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	2	1 704 779	1 956 159
a - Placements monétaires		982 195	1 482 182
b - Disponibilités		722 584	473 977
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autre Actifs		-	-
Total des actifs		14 778 905	14 362 051
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3	35 698	26 773
PA 2 - Autres créditeurs divers		30	30
TOTAL PASSIF		35 728	26 803
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4	15 293 984	14 625 750
CP 2 - Sommes distribuables		(550 807)	(290 502)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(290 503)	(82 637)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(260 304)	(207 865)
TOTAL ACTIF NET		14 743 177	14 335 248
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 778 905	14 362 051

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice Clos au	
		31 déc. 2024	31 déc. 2023
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	5	133 550	-
a - Dividendes		133 550	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	6	69 926	196 731
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 476	196 731
CH 1 - Charges de gestion des placements	7	(404 009)	(404 009)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(200 533)	(207 278)
PR 3 - Autres produits	8	8 000	-
CH 2 - Autres charges	9	(67 771)	(587)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(260 304)	(207 865)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(260 304)	(207 865)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		668 234	(245 684)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		407 930	(453 549)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars)

	Exercice Clos au	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	407 930	(453 549)
a - Résultat d'exploitation	(260 304)	(207 865)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	668 234	(245 684)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
a- Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	407 930	(453 549)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	14 335 248	14 788 797
b - en fin d'exercice	14 743 177	14 335 248
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début d'exercice	166	166
b - en fin d'exercice	166	166
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>88 814</u>	<u>86 357</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	<u>2,85%</u>	<u>-3,07%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2024

1- Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional - FDR II

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2ème étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cinquante millions (50 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts : 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de cent mille (100 000) dinars chacune

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 56/2017 du 06 Novembre 2017 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit les périodes de souscriptions suivantes :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une ou deux périodes de souscription (Périodes de Souscription Supplémentaires) d'une durée de 6 mois chacune jusqu'à atteindre un montant total de souscription du Fonds de cinquante (50) millions de Dinars. La première Période de Souscription Supplémentaire pourra être ouverte dans un délai ne dépassant pas la cinquième année du fonds. La deuxième Période de Souscription Supplémentaire peut être ouverte si le montant recueilli des souscriptions n'a pas atteint 50 MDT et dans un délai ne dépassant pas trois mois de la clôture de la première Période de Souscription Supplémentaire

Visa du CMF : Visa du 19/02/2018

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune

Promoteurs du fonds : BNA BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : BNA BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

2- Principes comptables applicables

2.1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

2.2 Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2 Evaluation des placements :

Actions admises à la cote :

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote :

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**Note 4-1 : Portefeuille titres**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 13 074 126 DT et se présente comme suit :

Désignations	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value	Solde au 31/12/2024
Portefeuille Actions	12 480 141	(906 015)	11 574 126
Obligations Convertibles en Actions	1 900 000	(400 000)	1 500 000
Total	14 380 141	(1 306 015)	13 074 126

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Société	Nombre de titre détenus	Coût d'acquisition	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2024	Plus ou Moins-Values au 31/12/2024
Actions non cotées					
SNP NEW FOOD (1)	1 000	100 000	Moyenne DCF / Valeur Mathématique	266 622	166 622
GALVAMETAL	9 000	900 000	Valeur Mathématique	399 102	(500 898)
DATAVORA	36 542	1 599 991	Provision limitée à la SOTUGAR (60%)	959 995	(639 996)
PLASTICUM	2 611	1 000 013	Transaction récente	1 044 400	44 387
MENOYA	13 507	1 350 700	Transaction récente	2 026 050	675 350
MITIGAN	5 250	656 250	Provision limitée à la SOTUGAR (60%)	393 750	(262 500)
PROCLEAN (1)	32 693	673 083	Moyenne DCF / Valeur Mathématique	764 103	91 020
BIWARE	29 211	1 500 000	Coût historique	1 500 000	-
ESSADARA	183 985	2 400 004	Coût historique	2 400 004	-
UMB	120 000	1 200 000	Provision limitée à la SOTUGAR (60%)	720 000	(480 000)
FORMA AGRO TUNISIA	5 790	1 100 100	Coût historique	1 100 100	-
Total Actions non cotées		12 480 141		11 574 126	(906 015)
Total Portefeuille des actions		12 480 141		11 574 126	(906 015)
Obligation convertible en action					
DATAVORA	40 000	400 000	Provision à 100%	-	(400 000)
SNP NEW FOOD	4 000	400 000	Coût historique	400 000	-
MENOYA	11 000	1 100 000	Coût historique	1 100 000	-
Total Obligations convertibles en actions	55 000	1 900 000		1 500 000	(400 000)

(1) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2023. Les valorisations de ces participations sont calculées sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2024.

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 704 779 DT et, se détaille comme suit :

Désignations	31-déc.-24	31-déc.-23	Variation
Certificats de dépôt	1 000 000	1 500 000	(500 000)
Compte bancaire ouvert chez BNA BANK	722 584	473 977	248 607
Intérêts courus sur certificats de dépôt	2 544	4 075	(1 531)
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(20 349)	(21 893)	1 544
Total	1 704 779	1 956 159	(251 380)

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2024 à 35 698 DT et, se détaille comme suit :

Désignations	31-déc.-24	31-déc.-23	Variation
Sommes dues au dépositaire	35 698	26 773	8 925
Total	35 698	26 773	8 925

Note 4-4 : Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	14 625 750
Nombre de parts émises	166
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	668 234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2024	15 293 984
Nombre de parts	166
Nombre de copropriétaires	5

Note 4-5 : Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève en 2024 à 133 550 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dividendes	133 550	-	133 550
Total	133 550	-	133 550

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires

Cette rubrique s'élève en 2024 à 69 926 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Revenus des certificats de dépôts	69 926	196 731	(126 805)
Total	69 926	196 731	(126 805)

Note 4-7 : Charges de gestion des placements

Cette rubrique s'élève en 2024 à 404 009 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Rémunération du gestionnaire	395 084	395 084	-
Rémunération du dépositaire	8 925	8 925	-
Total	404 009	404 009	-

Note 4-8 : Autres produits

Cette rubrique s'élève en 2024 à 8 000 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Jetons de présence Copil Proclean	2 000	-	2 000
Jetons de présence New Food	3 000	-	3 000
Jetons de présence Plasticum	3 000	-	3 000
Total	8 000	-	8 000

Note 4-9 : Autres charges

Cette rubrique s'élève en 2024 à 67 771 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Frais et commissions bancaires	352	362	(10)
Etat impôts et taxes	240	225	15
Commission sur assurance SOTUGAR	67 179	-	67 179
Total	67 771	587	67 184

5. Autres notes aux états financiers**Note 5-1 : Données par part et ratios prudentiels**

Données par part	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	1 226	1 185
Charges de gestion des placements	(2 434)	(2 434)
Revenus nets des placements	(1 208)	(1 249)
Autres produits	48	-
Autres charges	(408)	(4)
Résultat d'exploitation (1)	(1 568)	(1 252)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(1 568)	(1 252)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4 026	(1 480)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4 026	(1 480)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2 457	(2 732)
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	4 026	(1 480)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	4 026	(1 480)
Valeur liquidative	88 814	86 357
Ratios de gestion des placements		
Charges / Valeur liquidative	-2,74%	2,82%
Autres charges / Valeur liquidative	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / Valeur liquidative	-1,77%	-1,45%

Note 5-2 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion reçoit :
 - 2% HT des montants souscrits par les porteurs de parts pendant la période d'investissement.
 - 2% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives au-delà de la période d'investissement.

Les frais de gestion sont facturés par le gestionnaire au fonds trimestriellement et d'avance. En cas de souscription de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 395 084 DT TTC.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,025% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de 7 000 DT HT et un plafond de 25 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 8 925 DT TTC au titre de l'exercice 2024.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire en date du 22 juillet 2025.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.